

Le Président de l'Université de Tours

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;
Vu la délibération n°2020-71 en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de jury de l'UFR Sciences & Techniques pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

Membres permanents

Présidente :

Véronique DELHORBE, Maître de Conférences, Département de chimie, Université de Tours

Assesseur universitaire :

Jean-Claude KIZIRIAN, Maître de Conférences, Département de chimie, Université de Tours

Assesseur Professionnel :

Séverine DEVERS, Assistante Ingénieure en expérimentation animale, Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte

Membres mobiles

- **Master Biologie, Agrosociences – Parcours : Sensoriel en Innovation**

Enseignant-chercheur :

Alexandre SURGET, Maître de Conférences, Département de neurosciences, UMR Inserm U 1253 - *iBrain*
- Psychiatrie Neuro-Fonctionnelle - Equipe 1 (**rapporteur universitaire**)

Professionnel :

Lise DREYFUSS, Société SAM Sensory And Marketing International (**rapporteur professionnel**)



- **Pour le Master Informatique - Parcours : Big Data Management and Analytics**

Enseignant-chercheur :

Thomas DEVOGELE, Professeur des Universités - Directeur adjoint du LIFAT (**rapporteur universitaire**)

Professionnel :

Frédérick BISSONE, Responsable du laboratoire de R&D chez *Maltem* (**rapporteur professionnel**)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 18/04/2024

A. Giacomelli

SIRET SS 193 708 005 00478 - SIRET Ets 193 708 005 00486 - NACE 8559 A
Organisme de formation continue déclaré à la Préfecture d'Indre-et-Loire depuis 1982 sous le n° 24 37 P 0004 37